



## APPEL A CANDIDATURES

### **Le Parc national de Port-Cros**

(181, allée du Castel Sainte-Claire – 83400 Hyères)

Établissement public à caractère administratif sous tutelle du  
ministère de la transition écologique et solidaire

**recrute un/une**

**Gestionnaire au sein du Pôle ressources humaines  
du secrétariat général**

*(poste susceptible d'être vacant)*

**CATEGORIE : C de la fonction publique (adjoint administratif des administrations de l'Etat, de la fonction publique territoriale ou hospitalière, etc)**

**POSTE A POURVOIR LE : Sera précisé ultérieurement en fonction de la date de vacance du poste**

**MODALITES D'AFFECTATION : Position normale d'activité (pour les seuls fonctionnaires d'Etat), détachement dans le corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat ou détachement sur contrat.**

### **PRESENTATION DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS**

Le Parc national de Port-Cros, créé par le décret n° 63-1235 du 14 décembre 1963 modifié, est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire. Il est l'un des dix parcs nationaux français.

Il comprend environ 70 agents répartis sur 5 services installés au siège, à Hyères et 4 secteurs territoriaux (Port-Cros, Porquerolles, Giens-Tombolo sur la commune de Hyères, et Cap Lardier sur la commune de La Croix-Valmer) ; il a également en gestion le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles qui emploie 18 agents sur 3 sites (au sein de son siège à Hyères, et dans ses antennes de Montpellier et d'Antibes – Juan-les-Pins).

Le Parc national de Port-Cros est par ailleurs missionné par le ministère de la transition écologique et solidaire pour animer la partie française du Sanctuaire Pelagos.

Le Parc national de Port-Cros, premier parc marin d'Europe, dispose d'une longue expérience de la gestion des milieux insulaires littoraux et marins de Méditerranée.

La partie terrestre de l'île de Port-Cros et la zone maritime l'entourant jusqu'à une distance de 600 mètres de ses côtes sont classées cœur de parc national par le décret du 14 décembre 1963 susmentionné. C'est dans ce cadre que le Parc national est gestionnaire du port de l'île (port de commerce et de plaisance).

Une partie terrestre de l'île de Porquerolles et la zone maritime l'entourant jusqu'à une distance de 600 mètres de ses côtes (à l'exception de l'espace portuaire et de son chenal d'accès) sont classées cœur de parc national par le décret n° 2009-449 du 22 avril 2009 pris pour l'adaptation

de la délimitation et de la réglementation du Parc national de Port-Cros aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 portant réforme des parcs nationaux.

Outre les îles de Port-Cros et de Porquerolles en cœur de parc national (2 950 ha en cœur marin et 1 671 ha en cœur terrestre), son action s'étend également sur des espaces littoraux appartenant au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres qui lui sont confiés en gestion.

En application de la loi du 14 avril 2006 sus-mentionnée, le Parc national de Port-Cros s'est doté d'une charte, approuvée par le décret n° 2015-1824 du 30 décembre 2015, dont l'aire optimale d'adhésion s'étend sur le territoire du littoral Varois compris entre les communes de La Garde, à l'ouest, et Ramatuelle, à l'est (superficie de l'aire potentielle d'adhésion de 23 000 ha pour 11 communes concernées).

Cinq communes ont adhéré à la charte du Parc national : La Garde, Le Pradet, Hyères, La Croix Valmer et Ramatuelle. Cette charte et ses six ambitions rapprochent, dans un même projet d'ensemble à moyen terme, les politiques de protection du patrimoine naturel dans les cœurs et de développement local durable dans l'aire d'adhésion et dans l'aire maritime adjacente.

## PRESENTATION DU SECRETARIAT GENERAL

Le secrétariat général du Parc national de Port-Cros assure l'ensemble des fonctions support de l'établissement à l'exception des systèmes d'information. Outre le secrétaire général, attaché hors classe des administrations de l'Etat, il emploie 11 agents affectés dans différents pôles ou cellules : **Finances** (une responsable de catégorie A – adjointe au secrétaire général - assistée de trois collaboratrices de catégorie C), **Ressources humaines** (une responsable de catégorie B assistée de deux collaboratrices de catégorie C), **Marchés publics** (une responsable de catégorie B assistée d'une collaboratrice de catégorie C du pôle Finances au titre du processus marchés publics), **Coopérations et ingénierie financière** (une responsable du niveau de la catégorie A pouvant être assistée d'agents non titulaires recrutés hors plafond d'emploi), **Foncier** (une responsable de catégorie B) et Accueil-logistique (une responsable de catégorie C).

Au titre de la convention de mutualisation « *Gestion du personnel et achats* » conclue le 25 février 2016 entre le Parc national de Port-Cros et le Parc national des Calanques, le secrétariat général du Parc national de Port-Cros assure pour le compte du Parc national des Calanques :

- la partie administrative de ses marchés publics supérieurs à 25 000 € HT ;
- une partie de la gestion administrative et financière de ses personnels.

Enfin, à l'instar des neuf autres parcs nationaux, le Parc national de Port-Cros est rattaché à l'Agence française pour la biodiversité (AFB) en application des dispositions du décret n° 2017-65 du 24 janvier 2017. Au titre de la convention de mise en œuvre du rattachement des Parcs nationaux à l'AFB, des services et des moyens ont été mis en commun pour remplir certaines missions. C'est dans ce cadre que l'AFB établit notamment les fiches de salaire des agents des parcs nationaux.

## MISSIONS ET ACTIVITES PRINCIPALES DU POSTE

### Principales missions :

- Assurer, aux côtés du secrétaire général, le fonctionnement organisationnel du comité technique et du CHSCT (principalement : convocations des membres, secrétariat administratif des deux instances, inventaire et suivi des décisions prises lors des réunions)
- Assurer la gestion sur Virtualia.net des congés, ARTT, CET... et administration de l'outil
- Assurer la bonne mise en œuvre de la mutualisation des fonctions support avec le parc national des Calanques sur le volet de la gestion des départs en retraite
- Suivi du plan de prévention des risques psychosociaux (collecte et renseignement des indicateurs)
- Inscription des agents aux visites médicales de prévention

- Suivi de l'action sociale interministérielle

L'établissement étant dans une dynamique de réorganisation, les missions du postes pourraient légèrement évoluer.

## LIENS HIERARCHIQUES

L'agent(e) sera placé(e) sous l'autorité de la cheffe du pôle Ressources Humaines.

## LIENS OPERATIONNELS ET RELATIONNELS

Tous les services et secteurs de l'établissement et partenaires (médecine de prévention, assistance sociale, organisations syndicales, etc).

## PROFIL DU CANDIDAT :

### Connaissances de base :

- Connaissance des principales règles statutaires de la fonction publique
- Connaissance des règles de fonctionnement du dialogue social (comité technique, comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail)
- Connaissance des suites bureautiques
- Une connaissance du logiciel Virtualia RH serait un plus (en tout état de cause, une formation à l'outil sera organisée)
- Connaissance des principales règles de retraites (fonctionnaires et contractuels)

### Savoir-être :

- Sens des relations humaines
- Capacité d'adaptation
- Autonomie
- Rigueur dans l'exécution des tâches
- Capacité d'initiative
- Réactivité

### Savoir-faire :

- Travail en équipe
- Capacité de synthèse
- Capacité d'analyse
- Expression écrite
- Expression orale

## CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE DE LA MISSION

## MODALITES DE RECRUTEMENT

Les candidatures seront présentées sous la forme d'une lettre de motivation, accompagnée d'un curriculum vitae détaillé et du dernier arrêté d'élévation d'échelon sous peine de non instruction de la candidature. Elles devront parvenir **au plus tard le 25 octobre 2019 (le cachet de la poste faisant foi) au Parc national de Port-Cros.**

L'enveloppe de transmission devra préciser : « poste de gestionnaire au sein du Pôle RH du Secrétariat général".

Les candidatures sont à adresser à :

**M. le Directeur du Parc national de Port-Cros**  
**181 allée du Castel Sainte-Claire**  
**BP 70220**  
**83406 HYERES CEDEX**

**Personnes à contacter pour des précisions sur les modalités de candidature ou les missions et compétences du poste :**

- M. Patrice Lardé, secrétaire général : [patrice.larde@portcros-parcnational.fr](mailto:patrice.larde@portcros-parcnational.fr)
- Mme Renée Marro, cheffe du pôle RH: [renee.marro@portcros-parcnational.fr](mailto:renee.marro@portcros-parcnational.fr)